

Les services d'éducation précoce vous souhaitent la bienvenue !

Lorsque les services d'éducation précoce commencent pour l'enfant, ceci représente un grand changement pour toute la famille, et divers sentiments et attentes peuvent être liés à cette situation. La période de familiarisation de l'enfant a pour objet de donner la possibilité à l'enfant et à sa famille de s'habituer à un nouveau quotidien.

Nous recommandons que votre enfant se familiarise les premiers jours avec son nouvel environnement en votre compagnie. La familiarisation avec le tuteur ou un autre adulte proche peut avoir lieu déjà avant que la décision relative à l'éducation précoce entre en vigueur. L'enfant peut rester seul sans son tuteur pour s'exercer, à partir de la date d'entrée en vigueur de la décision relative à l'éducation précoce.

Pendant la période de familiarisation, l'enfant fait connaissance avec le personnel, les autres enfants du groupe, les activités et les locaux. Par la même occasion, le personnel a la possibilité de créer une relation interactive avec l'enfant et d'apprendre à vous connaître. Pendant la période de familiarisation, vous prenez part aux activités, aux jeux, aux activités en plein-air, aux repas et à la sieste.

Pendant la période de familiarisation, ou avant celle-ci, le personnel prend rendez-vous avec vous pour tenir une discussion initiale. Cette discussion permet de passer en revue les informations nécessaires sur l'enfant, sur vos attentes et souhaits en ce qui concerne le commencement. Vous obtiendrez des informations et vous pourrez poser vos questions sur l'éducation précoce, sur les activités du groupe et sur le rythme journalier.

Exemple de période de familiarisation de l'enfant

Semaine	1 ^{er} jour	2 ^e jour	3 ^e jour	4 ^e jour décision relative à l'éducation précoce en vigueur	5 ^e jour décision relative à l'éducation précoce en vigueur
Jeux					
Activité					
Déjeuner					
Sieste					
Goûter					



Le bon départ au sein de l'éducation de précoce est planifié en collaboration avec le personnel

L'enfant a la possibilité de découvrir son nouvel environnement en toute sécurité accompagné de son tuteur ou d'un autre adulte proche. Il pourra être consolé et il sera soutenu par le personnel. Il pourra se sentir le bienvenu parmi le groupe, et il pourra prendre avec lui un jouet important pour lui et des photos de ses proches.

Le tuteur

- planifie en coopération avec le personnel la période de familiarisation selon les besoins de l'enfant
- fait la connaissance du groupe d'enfants et du personnel avec son enfant
- communique au personnel les éléments importants du point de vue du bien-être et de la sécurité de l'enfant
- pose des questions qui le préoccupent sur des sujets liés à l'éducation précoce et sur les activités du groupe

Le personnel

- organise pendant la période de familiarisation, ou avant celle-ci, une discussion initiale avec le tuteur
- fait la connaissance de l'enfant et des tuteurs et établit un lien de confiance avec eux
- aide l'enfant à se mêler au groupe et à parler des sentiments désagréables
- parle des objectifs de la communication, de la coopération et des activités du groupe
- relate les événements de la journée de l'enfant de la manière convenue
- est tenu au secret professionnel en ce qui concerne les affaires de l'enfant et de sa famille